

La crise de l'eau caprice de riches

ÉCRIT PAR PIERRE-ÉDOUARD PICORD

20 novembre 2020

L'eau, la vie. Tout le monde connaît la formule sous une forme ou une autre. Cependant, seuls ceux qui souffrent du manque d'eau sont enclins à faire preuve de sagesse pour aborder le problème. Dans bien de contrées, il ne viendrait à l'esprit de personne de négotier quant aux modalités mises en œuvre afin d'en assurer production et distribution. Les gens des Grands fonds qui tiennent pour miracle l'eau qui parfois coule à leurs robinets sont dans cet état d'esprit. Les dysfonctionnements qui concourent à une gestion erratique de l'eau, sont l'aboutissement de caprices de riches. Ceux qui la gèrent sont riches de disposer d'une ressource abondante. Ce n'est pas dans le désert qui en est dépourvu qu'on se dispute pour distribuer l'eau. Ce n'est pas dans ce lieu non plus qu'une multinationale numéro un mondial du secteur, se propose via une délégation de services public pour produire et distribuer de l'eau. Après près de 60 ans de bénéfices engrangés, cette multinationale s'en est allée. Non sans avoir au préalable miné le terrain. Elle a fait croire pendant trois ans qu'elle était incapable de se doter en Guadeloupe d'un logiciel opérationnel de facturation. Ce n'est pas la seule cause de la déconfiture du Siaeg. C'est toutefois le point de départ de sa paupérisation. Sans factures ou avec factures exorbitantes, pas de recettes. Autre caprice de riches, celui des nouveaux opérateurs apparues sous l'effet combiné du retrait de la multinationale et des compétences élargies octroyées aux communautés d'agglomérations par la dernière loi de décentralisation, Notré. Ces nouveaux venus sont riches du pouvoir d'accorder ou non des marchés. Or, dans le secteur de l'eau, les marchés sont légion. Résultats : à force de voir tourner en rond les élus, l'État a fini par prendre la main et dicter sa loi. Sa dernière décision : les collectivités majeures paieront. À cette injonction, la présidente du conseil départemental dit non. Elle inverse la formule consacrée qui devient : « Qui décide paie ». Et nous voilà partis pour une nouvelle séquence d'évitement et d'accélération sur place. À moins que l'État mette cette fois la main à la poche. Or, rien n'est moins sûr.

